



## Faire une annulation d'un devis

Par **ODEM56**, le **01/03/2013 à 13:38**

Bjr, je suis propriétaire d'une maison que je loue. Mon locataire m'a demandé de faire des travaux de rénovations de salle de bain car il ne peut plus prendre de douche dans la cabine qui apparemment ne serait plus étanche. Il a fait faire un seul devis (qui à mon avis est un peut élevé), que j'ai MALHEUREUSEMENT signé vu que je pensais que les travaux serraient rapidement exécutés. Hors il se trouve qu'ils ne seront pas fait avant au plus tôt Juillet voire Septembre. Bizarrement le fait de ne plus se servir de la douche n'est plus une urgence..!! Une amie artisan que j'ai appelé pour lui raconter cela m'a dit qu'elle travaillait avec un plombier qui pourrait lui faire les travaux rapidement et moins élevés. Je dois précisé que je ne vis pas en France et que ma maison est en Bretagne. D'ou ma question puis je annuler l'autre devis pour en faire un second afin que les travaux soient fait plus tôt...?? Merci

Par **janus2fr**, le **01/03/2013 à 13:50**

Bonjour,  
Puisque vous avez accepté le devis, vous vous êtes engagé auprès de ce professionnel. Il faut donc voir avec lui s'il accepte de renoncer à ce travail et à quelles conditions (dédommagement éventuel).